



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Convocation à la réunion faite le 26 mars 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CARRAZ Christelle, CHARPIN Sandrine, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, MORELON David, POSTIC Camille, ROCHE Christine, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme POSTIC Camille

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

N° Délibération	Thème	Objet	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
2026-18	Institutions et vie politique	Délégations du conseil municipal au Maire	<p>DECIDE de confier les délégations suivantes au maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux d'un montant inférieur ou égal à 300 000 € HT et des marchés de services et fournitures d'un montant inférieur ou égal à 216 000 € HT et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts <p>D'intenter au nom de la commune les actions en justice quelle que soit leur nature ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés aussi bien en 1^{ère} instance qu'en appel ou en cassation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

			<ul style="list-style-type: none"> - D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement - D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation
2026-19	Institutions et vie politique	Indemnités de fonctions	<p>RAPPELLE que l'indemnité de fonction attribuée au Maire est fixée de droit et le taux maximal s'élève à ce jour à 28,1% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</p> <p>DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :</p> <p>Taux en pourcentage de l'indice 1027 ou de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales :</p> <p>Adjoints : taux à ce jour : 10,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</p> <p>DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</p> <p>DIT que les indemnités de fonction seront réglées mensuellement à compter du 20 mars 2026</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.</p>
2026-20	Institutions et vie politique	Majoration des indemnités de fonctions des élus locaux au titre de commune classée « station classée de tourisme »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de majorer les indemnités de fonctions du Maire et des trois adjoints de 50% comme prévu par les textes réglementaires - d'inscrire au budget primitif 2026 la dépense au chapitre 65 - de verser ces indemnités à partir du 20 mars 2026, date d'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des

			adjoints, - de verser les indemnités de fonction mensuellement et de les revaloriser en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice
2026-21	Institutions et vie politique	Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales	DESIGNE les conseillers municipaux indiqués ci-dessous pour composer la commission de contrôle des listes électorales : Mr ARNAUD Marc, Mme ROCHE Christine, Mme CARRAZ Christelle, Mr MORELON David, Mme CHARPIN Sandrine
2026-22	Institutions et vie politique	Renouvellement de la commission communale des impôts directs	APPROUVE la liste proposée (24 personnes) constitutive de la commission communale des impôts directs AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser et signer tous documents nécessaires.
2026-23	Commande publique	Election de la commission d'appel d'offres	DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent : <u>Titulaires</u> : Mr ARNAUD Marc, Mr DIDIER Guy, Mr BALMAIN Christophe <u>Suppléants</u> : Mme ROCHE Christine, Mme JOSSERAND Clara, Mr SAMBUIS Xavier
2026-24	Commande publique	Election de la commission délégation de service public	PROCEDE , au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public. Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, président de droit, de la commission de délégation de service public : <u>Titulaires</u> : Mr ARNAUD Marc, Mr BALMAIN Christophe, Mr MORELON David <u>Suppléants</u> : Mr DIDIER Guy, Mme CARRAZ Christelle, Mme CHARPIN Sandrine
2026-25	Commande publique	Désignation des membres de la commission de suivi de la délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves	DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret DESIGNE comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi du contrat de délégation de service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Saint Sorlin d'Arves : Mr BAUDRAY Fabrice, Maire, Mr ARNAUD Marc et Mr SAMBUIS Xavier

2026-26		Constitution des commissions communales	<p>DECIDE de fixer à cinq le nombre de conseillers municipaux constituant les commissions communales ci-dessous</p> <p>DECIDE la création de 7 commissions communales</p> <p>1/ Tourisme, Sports, Loisirs, Information Membres: POSTIC Camille, BALMAIN Christophe, CARRAZ Christelle, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier Les représentants élus au sein de l'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves sont désignés comme suit : POSTIC Camille, CARRAZ Christelle et BALMAIN Christophe</p> <p>2/ Affaires sociales, Associations, Ecole, Communication, Jeunesse, Culturel Membres : POSTIC Camille, ROCHE Christine, SAMBUIS Xavier, BALMAIN Christophe, JOSSERAND Clara</p> <p>3/ Travaux, entretien des bâtiments communaux, voies, réseaux, patrimoine, affaires agricoles Membres : ARNAUD Marc, DIDIER Guy, SAMBUIS Xavier, BALMAIN Christophe, POSTIC Camille</p> <p>4/ PLU, urbanisme, permis de construire, plan communal de sauvegarde, signalétique Membres : ARNAUD Marc, DIDIER Guy, SAMBUIS Xavier, BALMAIN Christophe, JOSSERAND Clara</p> <p>5/ Finances impôts Membres : ROCHE Christine, ARNAUD Marc, SAMBUIS Xavier, JOSSERAND Clara, DIDIER Guy</p> <p>6/ Environnement, hygiène, sécurité Membres : ROCHE Christine, CARRAZ Christelle, ARNAUD Marc, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara</p> <p>7/ Travaux sur les pistes de ski et implantation des remontées mécaniques Membres désignés : SAMBUIS Xavier, ARNAUD Marc, CARRAZ Christelle, BALMAIN Christophe, DIDIER Guy</p>
2026-27	Institutions et vie politique	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV)	<p>DESIGNE Monsieur SAMBUIS Xavier et Madame CARRAZ Christelle comme délégués du SIVAV</p> <p>NOMME Monsieur BALMAIN Christophe et Monsieur SAMBUIS Xavier comme référents APN au sein du SIVAV.</p>
2026-28	Institutions et vie politique	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Arves (SIVOMA)	<p>DESIGNE comme membres délégués au sein du SIVOMA :</p> <p>Titulaires : BAUDRAY Fabrice, ARNAUD Marc, JOSSERAND Clara</p> <p>Suppléant : DIDIER Guy</p>

2026-29	Institutions et vie politique	Désignation des délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL)	DESIGNE Monsieur BAUDRAY Fabrice comme délégué titulaire et Monsieur SAMBUIS Xavier comme délégué suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie.
2026-30	Institutions et vie politique	Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	DECIDE de fixer à huit (8) le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS répartis comme suit : - Le Maire, président de droit - 4 membres élus au sein du conseil municipal de Saint Sorlin d'Arves - 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune et représentants les usagers.
2026-31	Institutions et vie politique	Election des membres élus au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)	PROCEDE au vote à scrutin secret, scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel PROCLAME Monsieur SAMBUIS Xavier, Madame ROCHE Christine, Monsieur ARNAUD Marc et Monsieur DIDIER Guy membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS.
2026-32	Institutions et vie politique	Demande de certificat d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner déposées par Maître BELLOT-GUYOT Karine, pour le compte de Monsieur BAUDRAY Léo : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à ces demandes	DESIGNE et AUTORISE Monsieur BALMAIN Christophe pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs aux dossiers de demande de certificat d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner déposées par Maître BELLOT-GUYOT Karine pour le compte de Monsieur BAUDRAY Léo.
2026-33	Institutions et vie politique	Demande de permis de construire modificatif enregistrée sous le n° PC0732802501011M01 déposée par Monsieur BAUDRAY Léo et Madame JEANVOINE Elodie le 17 mars 2026 : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à cette demande	DESIGNE et AUTORISE Monsieur BALMAIN Christophe pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs au dossier de demande de permis de construire modificatif n° PC0732802501011M01 déposée par Monsieur BAUDRAY Léo et Madame JEANVOINE Elodie.